

Chambéry, le 4 octobre 2016

L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Madame le Maire
Square de la Mairie
73230 BARBY

Objet : cours de langue et culture d'origine - Année scolaire 2016-2017

Référence : - Article L212.15 du code de l'Éducation

- circulaire ministérielle du 22 mars 1985 relative à l'application de
l'article L212.15 du code de l'Éducation

Division du 1^{er} degré
Bureau des moyens

Réf : 2016-166
Affaire suivie par
Anne-Marie Robin
Laurence Beauchaud

Téléphone
04.79.69.96.70
Télécopie
04.79.69.90.39

Mél.
ce.ia73-div1-moyens@ac-
grenoble.fr

Adresse postale
Direction des services
Départementaux de
L'Éducation nationale
de la Savoie
131 avenue de Lyon
73018 Chambéry Cedex

Adresse des bureaux
131 avenue de Lyon
73000 Chambéry

site internet
<http://www.ac-grenoble.fr/ia73>

Madame le Maire,

Par courrier du 27 septembre 2016, vous me demandez des précisions pour la mise en œuvre de l'enseignement des langues et culture d'origine de marocain dans votre commune à la rentrée 2016.

Je vous informe que suite à des modifications, le groupe initialement prévu à l'école élémentaire de Barby et regroupant les élèves de :

- L'école René Cassin à Saint Albens Leysse,
- L'école élémentaire de la Plaine à Bassens,
- L'école élémentaire de votre commune,

se réunira à l'école Pré-Hibou à la Ravoire.

Je vous précise que les cours sont dispensés en sus des 24 heures habituelles, par un enseignant mis à disposition par son pays d'origine.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Recteur et par délégation,
L'Inspecteur d'Académie - Directeur académique



Frédéric GILARDOT